

Déclarations mensuelles du mois d'avril 2022 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/06/2022

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'avril 2022, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique
		Casablanca	Paris	
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité				
Date de démarrage du programme	05/07/2021	17/05/2021		16/09/2021
Date d'échéance du programme	04/01/2023	16/11/2022		15/03/2023
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 112 733 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	351 MAD	195 MAD	18,09 €	20 MAD
Cours minimum de vente	189 MAD	95 MAD	8,81 €	8 MAD
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité				
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	121 450	103 296	73 021	391 288
	0,06%	176 317 0,020%		4,26%
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	5 067 (5 067 dans le cadre du CL)	76 683 (52 645 dans le cadre du CL)	5 564	0
Cours moyen pondéré à l'achat	266,47 MAD	132,27 MAD	12,41 €	–
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	0	122 479 (67 941 dans le cadre du CL)	3 318	0
Cours moyen pondéré à la vente	–	132,40 MAD	12,22 €	–
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	126 517	57 500	75 267	391 288
	0,062%	132 767 0,015%		4,26%

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité